

Montréal, le 7 août 2015

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Simon Turmel  
Hydro-Québec - Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A9

**OBJET : Demande relative aux modifications de méthodes  
comptables découlant du passage aux principes comptables  
généralement reconnus des États-Unis (US GAAP)  
Dossier de la Régie : R-3927-2015**

---

Maître Turmel,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre de ce jour requérant un délai additionnel pour la transmission des réponses du Transporteur et du Distributeur aux demandes de renseignements de la Régie dans le dossier mentionné en objet.

Eu égard aux motifs invoqués, la Régie accorde ce délai supplémentaire et attendra donc les réponses à cette demande **d'ici 16 h, aujourd'hui le 7 août 2015.**

Veuillez agréer, Maître Turmel, l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml